

## **DESCRIPTION SOMMAIRE DES SUJETS FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI D'UNE DÉCISION ANTÉRIEURE OU D'UNE DEMANDE SPÉCIFIQUE DE SCGM**

### **Gestion du coût du gaz par le biais de dérivatifs financiers (suivi D-2000-187)**

Description du programme de gestion du coût du gaz et de son utilisation à ce jour. Demande l'adoption d'une démarche en vue d'alléger le processus d'approbation réglementaire.

### **Révision des stratégies d'approvisionnements (suivi D-2000-34)**

Analyse de l'évolution récente et projetée des outils de transport et d'équilibrage. Présentation de notre stratégie générale d'acquisition et/ou de renouvellement des différents outils disponibles.

### **Système de Gestion Intégrée (SGI) (suivi D-2000-34)**

Présentation des investissements projetés pour l'année 2001. Demande de reconnaître ces investissements dans la base de tarification.

### **Politique de recouvrement des comptes (suivi D-2000-34)**

Statut des discussions avec les intervenants concernant la politique de recouvrement des comptes. Aucune demande spécifique ne sera faite à ce sujet.

### **Développement du secteur résidentiel (suivi D-99-11)**

Présentation des résultats atteints au cours de l'année 2000 et plan de développement pour l'année 2001. Statut des coûts de raccordement.

### **Reconduction des services d'optimisation du service interruptible, volet 2 interruptible et volet 1B interruptible (décision D-2000-147)**

Preuve à la section SCGM-20, doc.1.

### **Reconduction temporaire de divers services (suivi D-2000-34)**

Demande de reconduction sans date limite des programmes de flexibilité tarifaire mazout et bi-énergie.

## **Éléments relatifs au FEÉ (Plan d'action) (D-2000-183)**

Statut sur l'élaboration du plan d'action pour la prochaine année du Fonds d'efficacité énergétique (FEÉ)

### **Étude d'amortissement**

Demande de mise à jour des taux d'amortissement à la suite de la réalisation d'une étude des taux d'amortissement par une firme d'experts. Demande d'ajustement des tarifs de départ conformément à l'entente sur le mécanisme incitatif.

### **Traitement réglementaire des avantages sociaux postérieurs à la retraite**

Explication de la nouvelle règle comptable émise en mars 1999 par l'ICCA à l'égard de la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Recommandation de maintien du traitement réglementaire actuel.

### **Révision du texte du programme de stimulation pour l'adaptation des véhicules au gaz naturel (PSAV)**

Demande de modification au texte du programme PSAV pour l'harmoniser avec le programme des véhicules au gaz naturel du ministère des Ressources naturelles du Canada.